

PRESTATIONS COMPRISES DANS LE TAUX DE GESTION		Tarifs TTC – taux de TVA en vigueur : 20%
Etablir des comptes rendus de façon trimestrielle et envoi postal ou dématérialisé		Inclus
Accès à un espace personnel client en ligne		Inclus
Régler les factures		Inclus
Régler les appels de fonds de charges ou travaux auprès du syndic de la copropriété		Inclus
Etablir le décompte de fin de location		Inclus
Gérer les appels et les encaissements de loyers auprès des locataires		Inclus
Gérer les attestations d'assurances des locataires		Inclus
Aviser le propriétaire du départ du locataire		Inclus
Alerter le propriétaire sur la nécessité de faire exécuter des travaux		Inclus
Faire exécuter l'entretien courant et les menues réparations inférieurs à 1500 € TTC		Inclus
Gérer et suivre des sinistres (déclaration, expertise, devis, commande) inférieurs à 1500 € TTC		Inclus
Faire l'état des lieux de sortie dans le cadre d'un mandat de gestion		Inclus
PRESTATIONS NON COMPRISES DANS LE TAUX DE GESTION		
Etablir l'aide à la déclaration des revenus fonciers		45 €
Régler des acomptes mensuels		+ 0.6 % de l'ensemble des encaissements
Etablir toute autre aide pour des déclarations fiscales		Vacation (s)
Clôture d'un dossier de gestion, arrêté de compte		150 €
Rédiger des actes hors location (bail, avenant, renouvellement)		250 € pour chaque partie
Gestion d'un lot couvert par une PNO (honoraires)		12€ /an
Gestion d'un lot couvert par une Garantie Loyers impayés (honoraires)		0.30 % de l'ensemble des encaissements
Gestion d'un lot couvert par une Garantie Vacances locative (honoraires)		0.40 % de l'ensemble des encaissements
Suivre la réalisation des travaux supérieurs à 1501 € TTC		3.6% du montant des travaux HT – Honoraire minimum : 95€
Gérer et suivre des sinistres (déclaration, expertise, devis, commande) supérieurs à 1501 € TTC		3.6% du montant des travaux HT – Honoraire minimum : 95€
Être le représentant aux assemblées générales		Vacation (s)
Gérer et suivre les contentieux (procédure avec ou sans avocat) hors GLI		6%/an des sommes à recouvrer – Honoraire/an minimum : 95€ - Honoraire/an maximum : 120€
Faire réaliser les diagnostics		25 €
Monopropriété : Gestion des parties communes, des services et équipements collectifs		120 €/lot principal/an
Etablir les dossiers de demandes de subvention		Vacation (s)
Biens en VEFA : Représenter le propriétaire à la livraison + suivi		150 €
Suivi de la livraison		90 €
HONORAIRES DE LOCATION		
Locaux d'habitation Nus ou Meublés	Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC Part Locataire
Honoraires d'entremises et de négociation : Logement dont la surface habitable est inférieure à 45 m ² Logement dont la surface habitable est supérieure à 45 m ²	30 € 20 €	
Honoraires d'organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail (1).	} 1 mois de loyer hors charge dont : 3 €	1 mois de loyer hors charge dans les respects des plafonds de la loi Alur ci-dessous : 12 € Zone très tendue 10 € Zone tendue 8 € le reste du territoire
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (1).		
Honoraire complémentaire de réalisation d'état des lieux en cas de location meublée (1)	3 €	
Location stationnement seul	120 €	120 €
(1) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2010 (article 2), prix exprimé en TTC de surface habitable (article R111-2 du CCH)		
Vacations heures ouvrables : 65 € TTC – Vacations hors heures ouvrables : à partir de 18H00 : 80 € TTC		

BAREME DES HONORAIRES EN VIGUEUR au 01/01/2020